

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers

- en exercice	49
- présents	26
- pouvoirs	9
- abstentions	5
- votants	30
- pour	30
- contre	0
-	

OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril,

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,

Arbori : L'HOSPICE Stéphane,

Arro : ANGELINI Christian,

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, DONZELLA Daniel,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre, ROSSINI Valérie

Coggia : COGGIA François,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo: PAOLI François,

Orto: RUTILY Nicolas,

Ota : GAUDENS Xavier,

Partinello : CARDI Christian

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,

Renno : LUCIANI Xavier

Salice : GIORDANI Jean Pierre,

Sant' Andrea d'Orcino : LECA Réjane,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Serriera : LECA Barthélémy

Vico : FONDEVILLE Jean-Pierre, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Calcatoggio : CAMPINCHI Jean-Laurent à CHIAPPINI Charles,

Guagno : COLONNA Paul à RUTILY Nicolas

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul à GAUDENS Xavier,

Osani: ALFONSI François à CECCALDI Mathieu,

Pastricciola : LECA Stéphane à GIORDANI Jean Pierre,

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Rezza : POMPONI Paul François à FONDEVILLE Jean-Pierre,

Soccia : BARTOLI Jean-François à CARDI Christian,

Vico : CIANELLI Louis à ZANNIER Mario

Etaient absents :

Azzana : LECA Thierry

Balogna : GRISONI Dominique,

Cargèse : ALESSANDRI Jérôme, ALESSANDRI Stéphanie, FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, GARIDACCI François, POGGI Dominique, PAOLI Jean-Paul,

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis, COGGIA Jean-Dominique

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Lopigna : NEBBIA Alain,

Rosazia : POLI Ange-Xavier,

Vico : COLONNA François,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CHIAPPINI Angèle, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Vu l'article L2121-14 du CGCT,

Monsieur COLONNA François, le président de la communauté de communes Spelunca-Liamone, se retire du vote,

La séance est dès lors présidée par Madame CASTELLANI Pascaline.

Madame CASTELLANI présente et explique le compte administratif 2021 de la collectivité :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	4 823 019.54	4 823 019.54
	REALISATION	4 989 969.63	4 590 140.21
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	2 807 856.61	2 807 856.61
	REALISATION	1 092 372.06	1 063 056.34
REPORT DE L'EXERCICE 2020	REPORT AU 002		277 768.89
	REPORT AU 001		693 930.446
TOTAL REALISATION + REPORTS		6 082 341.69	6 624 895.90
RESTE A REALISER	FONCTIONNEMENT	82 278	216 236.70
	INVESTISSEMENT	1 039 009.42	408 520
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	5 072 247.63	5 084 145.80
	INVESTISSEMENT	2 132 103.48	2 165 506.80
TOTAL CUMULE		7 204 351.11	7 249 652.60

Le conseil communautaire :

Après avoir constaté que le compte administratif 2021 de la communauté de communes est identique en tous points au compte de gestion 2021 établi par le percepteur du service de gestion comptable d'Ajaccio,

Après avoir délibéré,

Vote à 30 voix pour, 0 contre et 5 abstentions le compte administratif du Budget principal 2021,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 7 avril 2022.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le Président

The image shows a blue circular official seal of the Communauté de Communes de la Haute-Corse. The seal features a central emblem with a mountain and a sun, surrounded by the text 'Communauté de Communes de la Haute-Corse' and 'CORSICA'. A black ink signature is written across the seal.